



## AG Care Hospitalisation Vision

Lorsque vous ou un membre de votre famille ne satisfait plus aux conditions d'affiliation de l'assurance collective (vous quittez votre employeur, les enfants ne vivent plus sous le toit des parents,...) votre contrat AG Care n'est pas rompu:

- Vous devez demander la suppression de la franchise: la diminution va aussi être supprimée, mais la prime n'est pas recalculée. Elle reste calculée sur base de l'âge que vous aviez lors de l'affiliation de votre AG Care Vision. De plus, aucune formalité médicale ne devra plus être remplie si vous effectuez votre demande dans les 105 jours qui suivent la fin de votre contrat collectif.
- Vous continuez à bénéficier d'une assurance hospitalisation avec les mêmes garanties plus étendues.

L'assurance Hospitalisation AG Care prendra désormais en charge tous les frais qui restent à payer après l'intervention de la Mutuelle.

- frais médicaux durant l'hospitalisation
- frais de soins ambulatoires un mois avant et trois mois après l'hospitalisation
- couverture dans le monde entier avec rapatriement de l'étranger
- remboursement des frais de soins ambulatoires en cas de maladies graves
- etc

Sans limitation de montant ni de durée. Choisissez le produit adapté à vos besoins.

Avec AG Care Vision  
la continuité de votre contrat  
est garantie.

Cachet courtier

## Votre plus, c'est votre courtier.

Votre courtier est un **spécialiste** qui maîtrise parfaitement tous les aspects de l'assurance et des placements. Fort d'une solide formation et d'une large expérience, il connaît son métier comme personne.

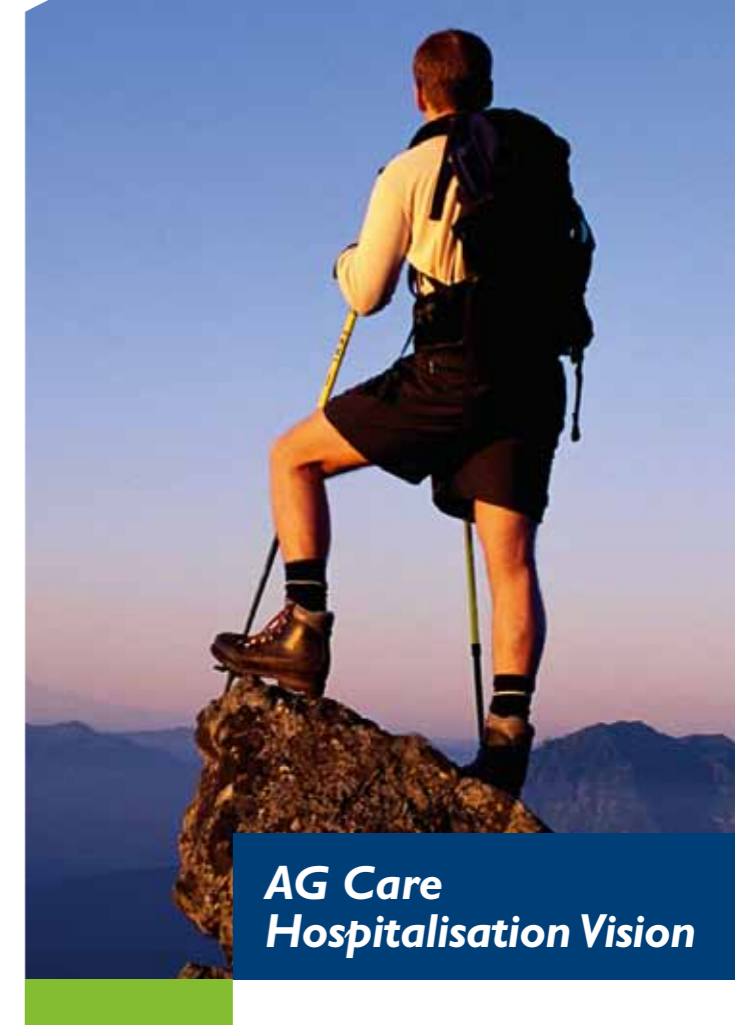
Votre courtier est un **indépendant** qui collabore avec plusieurs compagnies. Il peut comparer (prix, qualité, service) et vous proposer la solution qui vous convient le mieux.

Votre courtier **habite dans votre région**. Vous le connaissez, il vous connaît, souvent depuis des années. Cela facilite incontestablement le contact et le dialogue.

AG Insurance collabore étroitement avec les courtiers et dispose du réseau de courtiers le plus dense du pays. Il y en a toujours un près de chez vous.



0079-2305830F-22062009



**AG Care  
Hospitalisation Vision**

Un complément  
indispensable à votre  
assurance de groupe !



## Vous

- bénéficiez aujourd'hui, dans le cadre de vos avantages extralégaux, d'une assurance hospitalisation collective, mais n'oubliez pas que vous n'avez malheureusement aucune garantie quant à l'étendue future de cette couverture...
- vous souciez de votre santé.
- préférez contrôler votre budget et réduire au maximum les imprévus financiers.
- ne voulez rien laisser au hasard et voulez maîtriser les conséquences d'un changement professionnel éventuel.

## AG Care Hospitalisation Vision

**Notre assurance hospitalisation complémentaire AG Care Hospitalisation Vision est la solution adaptée à votre situation.**

Bien entendu, à première vue, vous vous demandez en quoi la souscription d'une assurance hospitalisation individuelle pourrait vous être utile, bénéficiant déjà d'une assurance hospitalisation collective par l'intermédiaire de votre employeur.

### Laissez vous convaincre...

Avez-vous déjà pensé au jour où vous quitterez l'entreprise, vous ainsi que les membres de votre famille ne serez peut-être plus assurés en cas d'hospitalisation ?

Et si, à ce moment, vous désirez vous affilier à une assurance individuelle, la prime que vous devrez payer sera beaucoup plus élevée. Pourrez-vous encore la payer ?

En effet votre nouvelle prime sera jusqu'à 4 fois plus élevée car votre nouvelle prime en assurance individuelle sera calculée sur base de votre âge atteint et non sur base de l'âge que vous aviez au moment de votre affiliation au contrat collectif.

Il est possible d'éviter cette forte augmentation de prime.

## La solution ?

### AG Care Hospitalisation Vision



La garantie Vision d'AG Care Hospitalisation offre de nombreux avantages en tant que complément à l'assurance collective:

- Tant que vous êtes assuré via l'assurance collective de votre employeur, vous profiterez des garanties de votre contrat individuel pour les montants qui dépassent votre assurance collective. La garantie Vision comprend en effet une franchise équivalente aux montants assurés dans l'assurance groupe avec un minimum de 2 fois l'intervention légale de la mutuelle (intervention INAMI).
- L'acceptation médicale s'effectue à l'âge de souscription.
- Avec l'assistance à l'étranger, vous bénéficiez de toute une série de services tels qu'une assistance médicale sur place, le tiers-payant, le rapatriement de l'assuré et des membres de la famille, les frais de sauvetage ou encore l'envoi de médicaments, lunettes et/ou prothèses.

**Pour les soins médicaux, AG Care Vision couvre la différence entre ce qui est prévu dans les conditions générales d'AG Care Hospitalisation et l'intervention du contrat collectif avec un minimum de 2 x INAMI.**

### Un exemple pour clarifier les choses :

Votre contrat groupe prévoit une intervention plafonnée à 2 x le montant de l'intervention de la mutuelle. Vous souscrivez dès lors un contrat AG Care Hospitalisation Vision. La différence entre le montant qui reste à votre charge après intervention de la Mutuelle et le montant pris en charge par votre assurance de groupe sera prise en charge par le contrat AG Care, dans les limites de ses conditions générales.

	remboursé par la Mutuelle	à charge du patient	couvert par
séjour (chambre particulière)	106,74 €	120 €	assurance de groupe
anesthésie, réanimation	397,25 €	200 €	assurance de groupe
neurochirurgie	934,34 €	874,42 €	assurance de groupe
radiographie	52,35 €	1,29 €	assurance de groupe
prothèse discus	0 €	2.798,74 €	AG Care Vision
médicaments	150,95 €	0 €	
divers	0 €	16 €	à charge du patient
		Remboursement de l'assurance de groupe	1.196 €
		Remboursement d'AG Care Vision	2.798,74 €
		A charge du patient	16 €

Dans cet exemple, la prothèse ne bénéficie d'aucune intervention de la Mutuelle et donc d'aucune intervention de l'assurance de groupe. AG Care Vision, par contre, prend ces frais en charge. Les frais divers (tels que boissons, téléphone...) eux, restent toujours à charge du patient. De plus, vous bénéficiez de tout le volet assistance à l'étranger.

Et ce n'est pas tout ! Si vous désirez bénéficier d'encre plus de garanties, il vous suffit de souscrire la garantie facultative Delta :

- les périodes pré- et post-hospitalisation sont rallongées respectivement de 1 à 2 mois et de 3 à 6 mois;
- la médecine alternative est remboursée à 50% tant en pré et post que suite à une maladie grave;
- les traitements de fertilité (fécondation in vitro et micro-injection) sont couverts: au total 6 traitements de fertilité avec, pour chaque traitement, le remboursement de 1.000 EUR;
- les soins palliatifs et la location du matériel médical sont également couverts.

**Et le jour où vous ne bénéficiez plus de votre assurance hospitalisation collective, l'AG Care Hospitalisation Vision prendra le relai.**